



Le 25 juin 2014

UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR

La publication de l'*Avis sur les activités de procréation assistée au Québec* par le Commissaire à la santé et au bien-être et du *Budget des dépenses* par le président du Conseil du trésor viennent éclairer la discussion quant à la contribution et l'avenir du financement public de ce programme. L'Association des couples infertiles du Québec (ACIQ) accueille favorablement une grande partie de ces deux documents qui pavent la voie pour son maintien malgré quelques inquiétudes.

L'ACIQ partage les conclusions du Commissaire qui visent son amélioration et son acceptabilité sociale par une saine gestion des fonds publics, un meilleur accompagnement des patients et des balises claires. Tout comme lui, nous croyons que le statu quo n'est plus viable et que des changements s'imposent. Certaines recommandations de l'ACIQ ont d'ailleurs été retenues par le Commissaire tels que la gestion de l'offre de services plutôt qu'un guichet unique, l'introduction d'un registre et la mise sur pied d'un comité d'éthique.

Les retombées positives du programme pour la santé des mères que des bébés nés méritent d'être rappelées. Le rapport confirme la performance exceptionnelle du Québec dans la réduction du taux de naissances multiples de 38,5% à 17,2%, une diminution du taux de prématurés de 29,61% à 19,02% et des nouveau-nés hospitalisés en soins intensifs de 18,83% à 11,84%. Ce sont des résultats dont nous pouvons collectivement nous réjouir.

L'ACIQ constate les effets du manque de connaissance par rapport à la procréation assistée. Nous sommes donc très sensibles aux recommandations portant sur l'évaluation psychosociale, la transmission d'informations aux patients à tous les stades de traitement et l'accompagnement des parents d'intentions dans la prise de décision. Le recours à ces traitements est éprouvant psychologiquement et physiquement, les patients doivent le savoir et faire des choix en connaissance de cause.

Le Commissaire relève des problèmes dans la gestion des coûts. L'ACIQ est préoccupée par les dépassements notamment les modalités de remboursement des actes médicaux et de facturation. Selon le rapport, la seule hausse de 50% de la demande de services de fécondation in vitro n'explique pas la hauteur des sommes investies jusqu'à ce jour. Dans le « bar ouvert » de la procréation assistée, les patients n'ont donc pas eu droit aux grands crus. Une plus grande transparence ne peut mener qu'à une meilleure gestion.

L'ACIQ demeure toutefois soucieuse envers des balises qui ne reposeraient pas sur des données probantes. Par exemple, les limites d'accès basées sur le nombre d'enfant au préalable proposées par le Commissaire s'appuient sur des hypothèses sans égard à des considérations à plus long terme comme le seuil de renouvellement des populations.



Dans son *Budget des dépenses*, le président du Conseil du trésor constate les défis structurels du Québec dont le vieillissement de la population et la diminution de la population active. Il évoque l'importance d'agir pour les générations futures. Sachant que l'infertilité connaît une progression inquiétante, ayant triplé en 30 ans sans montrer de signes de recul, l'ACIQ croit que la Commission de révision des programmes en arrivera à une décision équilibrée entre les impératifs à court terme et les bénéfices à long terme.

Aujourd'hui, quatre provinces représentant une majorité de la population financent les services de procréation assistée et un récent rapport albertain recommande un financement public. Le Québec a innové en mettant en place ce programme. Mais comme tous programmes innovateurs, des ajustements sont inévitables afin qu'ils atteignent leurs objectifs. Nous espérons pouvoir participer à ces processus de révision car ce sont les patients qui sont, après tout, aux premières lignes de ce programme bénéfique pour l'ensemble de la société.

Virginie Kieffer

Présidente

Association des couples infertiles du Québec